

TRV : nouvelles grilles de rémunération

21 AVRIL 2021

E.C.E. DE DÉSIGNATION	
SALAIRE DE BASE	
PRIME ANCIENNETE(N)	
*REMUNERATION BRUTE.(1)	
MALADIE	TT
VIEILLESSE	TT
VIEILLESSE	TT
VIEILLESSE SUP	TA
TRAVAIL TA	TT

Les nouvelles grilles de salaires du Transport de Voyageurs (+ 0.25 % en linéaire) sont applicables à partir du 1er avril 2021.

Ces documents sont réservés uniquement aux adhérents de l'OTRE.

[Consulter la grille pour les agents de maîtrise](#)

[Consulter la grille pour les cadres](#)

[Consulter la grille pour les employés](#)

[Consulter la grille pour les ouvriers](#)